

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 14-15 (1863-1864)  
**Heft:** 2

**Buchbesprechung:** Bibliographie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de leur exacte et prompte exécution. Enfin, l'établissement d'une commission d'examineurs composée d'experts tout à fait capables présenterait bien moins de difficultés que lorsque chaque canton doit avoir sa commission propre. Il va sans dire que de telles mesures exerceraient une influence favorable sur le perfectionnement des arpenteurs.

Cette proposition a d'autant plus d'importance que la levée des plans cadastraux devient plus générale. Actuellement, notre canton et celui de Soleure élaborent des projets de lois relatifs au cadastre, et peut-être en est-il de même dans d'autres cantons encore.

Il me semble donc que le moment est venu de conclure un concordat dans le sens indiqué plus haut, au moins entre les cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Soleure, Bâle (campagne et ville), Saint-Gall, Argovie, Thurgovie et Schaffhouse, et je termine en recommandant cet objet à l'attention sérieuse de mes collègues.

J. WIETLISBACH.

---

## BIBLIOGRAPHIE.

---

C. HEYER. *Fixation de la possibilité des forêts*, 2<sup>e</sup> édition. — Huitième volume, deuxième partie de l'Encyclopédie des sciences forestières. — Leipsig, B.-G. Zeubner. 1862. — Prix, fr. 5»35.

Cette nouvelle édition diffère peu de la première, qui date de 1840. Le texte est divisé en deux parties, l'une théorique, l'autre appliquée, occupant ensemble 238 pages, puis viennent des tables de proportions et de surfaces de cercles.

La partie théorique traite des caractères distinctifs et des conditions essentielles de tout aménagement dressé en vue du produit soutenu, puis elle indique les principes d'après lesquels on doit ramener à l'état normal les forêts irrégulières et former les réserves de bois sur pied. La partie appliquée se subdivise en trois livres, dont le premier décrit les travaux préparatoires, le second traite de la recherche et de la fixation du produit soutenu, et le troisième esquisse l'accomplissement des travaux. L'espace nous manque pour examiner cet ouvrage dans tout son contenu; men-

tionnons seulement que l'auteur ne réclame une estimation détaillée du matériel ligneux que pour les peuplements destinés à être exploités dans les quinze à vingt premières années, et que même pour ces peuplements il admet l'évaluation par surfaces d'essai comme suffisamment exacte dans la plupart des cas. Pour fixer la possibilité, il prescrit l'emploi de son ancienne formule :

$$e = \frac{wv + swz - nv}{x}$$

dans laquelle  $wv$  désigne les provisions de bois sur pied,  $nv$  le matériel normal,  $x$  la période d'égalisation (Ausgleichungszeitraum), ordinairement égale à la révolution, et  $swz$  la somme des accroissements réels qui doivent se produire durant cette période.

La partie théorique de chaque chapitre est traitée à part avec un grand soin, puis la suite des travaux et le mode d'exécution sont indiqués plus en détail. Dans la description du procédé pratique, l'auteur autorise souvent l'opérateur à se permettre des abréviations importantes, ce à quoi on ne pouvait guère s'attendre, d'après la sévérité de sa théorie.

Les diverses méthodes qui ont été proposées pour le calcul de la possibilité sont critiquées fort en détail, nous devons avouer que nous ne concevons pas comment l'auteur peut traiter ainsi sans aucun ménagement la plupart de ces méthodes et spécialement celle de Hundeshagen, et cela tout en avouant qu'on ne peut jamais parvenir à des résultats mathématiquement exacts, soit dans l'estimation du matériel et de l'accroissement, soit dans le calcul même de la possibilité. On ne peut se l'expliquer qu'au point de vue théorique, car tout taxateur sait fort bien que les différences dans la possibilité résultant de l'emploi de telle ou telle méthode (en supposant les mêmes données de matériel et d'accroissement) sont beaucoup moins considérables que celles qui se produisent dans les estimations et spécialement dans l'évaluation de la croissance annuelle.

Nous pouvons recommander ce livre en toute confiance à ceux qui s'intéressent à l'aménagement des forêts et qui aiment à suivre une discussion scientifique; au reste, il n'est pas nécessaire d'être versé dans les hautes mathématiques pour le comprendre.